



Association (ESS) Forme Juridique

Par **Albert2T**, le **14/12/2015 à 17:53**

Bonjour à tous, rn
Je vous sollicite aujourd'hui car je souhaite créer une association (à but non lucratif) dans un but d'économie social et solidaire pour notre départ. rn
L'association aura dès le départ une bénévole qui se transformera en salarié au bout d'un an (au post de directrice)rn
Dans le cas où mon association se développe est-ce que vous me conseillez de changer de statut? et si oui lequel? quel avantage peut-on retirer dans un nouveau statut?rn
En vous remerciant d'avance, rn
Cordialement, rn
Albert

Par **rouky57**, le **14/12/2015 à 18:50**

pourquoi voudriez-vous changer de statuts ? rn
Une association peut faire du commerce, être employeur, ...rn
par contre, elle ne peut pas dégager des bénéfices à redistribuer. rn
Donc si vous souhaitez effectivement dans le futur prélever les bénéfices à votre compte alors il faut effectivement faire une structure juridique différente (SARL ou autre).